Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 137 (1992)
Heft: 6

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sommaire

RMS/juin 1992

Editorial Pages

Une presse trop fédéraliste? 1

Armée-société

Objection de conscience
abbé Jean-Pierre Schaller 5

Défense générale

La protection civile dans un contexte stratégique en profonde mutation
lt-col Hildebert Heinzmann 10

Dossier «instruction»

Quelques réflexions concernant l'armée 95
col Hervé de Weck 15

Swiss Raid Commando
Roger Swaelens 23

Deux «incontournables» manuels de tir
plt Sylvain Curtenaz 28

Renseignement

Le drone, des yeux de hibou!
cap Marc-Henri Clavel 31

Dossier «Golfe»

Quelques forces spéciales américaine
lt Alexandre Mossu 36

Idée de lecture

Opération «Daguet»
maj Dominic Pedrazzini 44

Une presse militaire trop fédéraliste?

A la fin du mois de mars dernier, les rédacteurs de la presse militaire suisse – les responsables des bulletins cantonaux ne font pas partie de cette association – se retrouvaient à Neuchâtel pour leur assemblée annuelle. Il existe en effet une Association suisse des rédacteurs de périodiques militaires, présidée par le colonel EMG Edwin Hofstetter, qui cherche à tisser des liens entre une vingtaine de publications et à favoriser la discussion.

Si le tirage de plusieurs de ces publications reste véritablement confidentiel, certaines étant plutôt des bulletins d'informations destinés à un groupe de spécialistes que des périodiques militaires, toutes se trouvent face à des problèmes d'abonnés, de soutien publicitaire, de budget et de matière rédactionnelle, y compris, pour ne prendre que deux exemples en Suisse romande, *Notre armée de milice*, qui tire pourtant à 16 000 exemplaires, et la *Revue militaire suisse*... Seule l'*Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift (ASMZ)*, l'organe des officiers alémaniques, fait exception; il dégage même des bénéfices que ses responsables, ouverts et généreux, utilisent en partie pour soutenir la Société suisse des officiers (SSO), donc les deux autres revues destinées aux officiers, la *Rivista militare della Svizzera italiana* et la *Revue militaire suisse*. Il convient pourtant de préciser qu'outre-Sarine, tous les officiers membres de la SSO sont obligatoirement abonnés à l'*ASMZ* qui tire à 33 000 exemplaires et peut, par conséquent, facturer sa page de publicité à environ 2500 francs.

Lors de l'assemblée 1992 de l'Association suisse des rédacteurs de périodiques militaires, la discussion tourne, comme à l'accoutumé, autour de deux «serpents de mer», les journaux de troupe et le problème de la franchise de port. Celle-ci semble impossible à obtenir, puisque les périodiques militaires réservent certaines de leurs pages à la publicité. Plusieurs participants soulignent à juste titre que les journaux de troupe en contiennent, mais qu'ils bénéficient tout de même de la franchise! De plus, ces journaux de troupe sont une concurrence, dans la mesure où ils enlèvent aux périodiques militaires indépendants une partie du «gâteau publicitaire».

Lancement d'un hebdomadaire militaire?

Le comité avait invité le colonel Hurst, responsable